



# HORAIRE DE L'ÉCOLE

2014-2015

HORAIRE DE L'ÉCOLE	École Notre-Dame		
	4 ans	5 ans	Primaire
<b>Avant-midi</b>			
Entrée des élèves		7 h 45	7 h 45
Début de la 1 <sup>e</sup> période		8 h 00	8 h 00
Début de la 2 <sup>e</sup> période			9 h 00
<b>RÉCRÉATION</b>		<b>10 h 00</b>	<b>10 h 00</b>
Début de la 3 <sup>e</sup> période		10 h 20	10 h 20
Fin des cours		11 h 20	11 h 20
<b>Après-midi</b>			
Entrée des élèves	12 h 38	12 h 38	12 h 38
Début de la 4 <sup>e</sup> période	12 h 45	13 h 03	12 h 45
Début de la 5 <sup>e</sup> période	13 h 45		13 h 45
<b>Fin des cours</b>	<b>14 h 50</b>	<b>14 h 45</b>	<b>14 h 50</b>





## URGENCE ET SERVICE

École Notre-Dame	(450) 546-4951
Caisse Populaire Desjardins Sainte-Christine	(819) 858-2493
Centre local de Services Communautaires (CLSC)	(450) 546-2572
Commission scolaire de St-Hyacinthe	(450) 773-8401
Hôtel de Ville de Sainte-Christine	(819) 858-2828
Paroisse de Sainte-Christine (presbytère)	(450) 858-2922
Ambulance, police et pompiers, URGENCE	911
Centre Hospitalier Honoré-Mercier	(450) 771-3333
Centre anti-poison	1-800-463-5060
Ressources-Femmes Région Acton	(450) 546-3366
Polyvalente Robert-Ouimet	(450) 546-5575

**Voici une liste de numéros de téléphone où tu peux appeler si tu as un problème et que tu ne veux pas que personne autour de toi le sache :**

Tel Jeune	1-800-263-2266
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868

# LES ORIENTATIONS DU PROJET ÉDUCATIF

**L'école Notre-Dame s'engage à offrir à ses élèves :**

- ☺ Favoriser le développement des compétences liées à la réussite tout au long du cheminement scolaire pour tous les élèves.
- ☺ Favoriser chez les élèves le développement de saines habitudes de vie.
- ☺ Favoriser le développement d'une culture générale diversifiée et l'ouverture sur le monde chez tous les élèves.





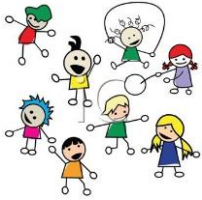
# Pour un jeune, être un **FACTEUR DE PERSÉVÉRANCE,** c'est se dire :

- ✓ Mes études d'abord, mon travail ensuite.
- ✓ J'ai du plaisir à apprendre.
- ✓ J'accumule les petites victoires.
- ✓ Je visualise mes rêves.
- ✓ J'adopte de saines habitudes de vie.
- ✓ Je découvre mes forces.
- ✓ Je m'engage dans les activités de mon école.
- ✓ Je choisis bien mes amis.
- ✓ Je fais confiance aux gens qui croient en moi.



**réussite**  
MONTÉRÉGIE.CA

JOURNÉES DE LA  
**PERSÉVÉRANCE**  
**SCOLAIRE**  
EN MONTÉRÉGIE  
DU 16 AU 20 FÉVRIER 2015



## Informations générales sur le fonctionnement et les politiques de notre école

### ABSENCES OU RETARD

Lors de l'absence de votre enfant, vous avez l'obligation d'en aviser le secrétariat en appelant au 450 546-4951 et ce, avant 8h00 le matin et avant 12h45 l'après-midi. Pour un retard ou si votre enfant doit quitter avant la fin des cours : donner un billet à l'enfant qu'il remettra à l'enseignant. L'avis verbal de votre enfant ne suffit pas.

### ABSENCES POUR LES VOYAGES

Vous invitez vos enfants à s'absenter de l'école pour vous accompagner en vacances durant l'année scolaire ou pour prolonger une fin de semaine ou un congé?

Il est grandement préférable que les élèves n'aient pas à subir de coupures dans leurs apprentissages. Cela devient encore plus évident dans le cas d'élèves qui éprouvent des difficultés quelconques, si minimes soient-elles. Nous ne pourrions donc trop insister sur la nécessité de fréquenter l'école avec assiduité.

L'école ne pouvant autoriser une absence pour voyage, l'élève et les parents doivent assumer la responsabilité de l'absence. L'élève devra reprendre les examens et les travaux exigés durant son absence. En effet, ses parents s'assurent eux-mêmes de la réalisation et de la récupération académique. L'enseignant ou l'enseignante ne peut être tenu responsable des difficultés rencontrées suite à cette absence. De plus, l'enseignant ou l'enseignante n'est pas tenu de préparer du travail pour l'élève avant son départ.

De la même façon, on ne pourra exiger d'un enseignant ou d'une enseignante qu'il élabore des activités particulières de récupération pour les élèves qui se seront absentés pour une période de vacances, de tournoi ou autres divertissements. Et même si l'on sait que les enseignants ou les enseignantes ont à coeur la réussite de leurs élèves, on ne pourra exiger qu'ils investissent du temps supplémentaire pour la remise à jour.

## ACCIDENT ET PRISE DE MÉDICAMENTS



Si votre enfant doit être dispensé de pratiquer certaines activités, veuillez nous faire parvenir un billet de son médecin traitant.

Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant sans que vous ayez rempli le formulaire « Administration de médicaments et de soins » que vous pouvez vous procurer au secrétariat. Vous devez y joindre une copie de la prescription médicale ou pharmaceutique.

## ASSURANCES

L'école n'offre pas d'assurance d'assureur indépendant. C'est le choix du parent d'assurer son enfant. Mais il faut noter que la Commission scolaire ne détient pas d'assurance-accident pour les élèves, seulement une assurance responsabilité. Elle ne couvre pas automatiquement la personne ou l'enfant qui se blesse lors d'un accident survenant dans les locaux ou sur les terrains appartenant ou utilisés par la Commission scolaire.

## CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE GARDIENNE

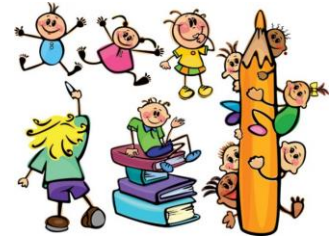
Les parents doivent aviser le plus tôt possible l'école dès qu'il y a un changement de numéro de téléphone, d'adresse ou de gardienne.

## CIRCULATION DES PARENTS

Tous les visiteurs ou parents qui viennent à l'école **doivent se présenter au secrétariat de l'école**, en vous présentant à la porte principale de l'immeuble concerné pour obtenir l'autorisation de circuler dans l'école. Nous vous demandons de ne pas intervenir auprès des élèves sans autorisation de la direction et ce, autant sur la cour d'école qu'à l'intérieur.

Lorsque vous venez chercher votre enfant ou le reconduire, veuillez ne pas circuler dans la cour afin de faciliter le travail des surveillants. De plus, il est demandé aux parents des élèves du préscolaire de les laisser entrer seuls dans l'école et de ne pas les accompagner à l'intérieur lors des arrivées normales du matin et du midi.





## COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

Votre enfant vous remettra les messages de l'école. Généralement, c'est le plus jeune de la famille qui nous sert de facteur. Toutefois, certains enfants oublient de les remettre à leurs parents. **Nous vous invitons donc à vérifier régulièrement le sac d'école de vos enfants ainsi que l'agenda scolaire.** De plus, nous vous demandons de respecter les échéances de retour prévues et les signatures demandées, s'il y a lieu.

Si pour une raison majeure, vous désirez que nous fassions un message à votre enfant avant la fin des cours, **veuillez nous appeler au moins 30 minutes plus tôt** afin que nous ayons le temps de communiquer avec lui.

D'autre part, si votre enfant vivait des situations particulièrement difficiles que ce soit dans ses déplacements entre l'école et la maison ou à l'école même, veuillez l'inviter à en discuter avec son titulaire ou la direction de l'école afin que nous l'aidions à résoudre ce problème. S'il ne se sent pas capable de faire lui-même cette démarche, faites-nous connaître vous-mêmes les faits.

**D'une manière générale, vous pouvez contacter les enseignants, la direction ou l'un de nos professionnels soit par une note écrite dans la section communication parents-enseignants du carnet de route, soit en téléphonant au secrétariat de l'école. Nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.**

## MALADIES CONTAGIEUSES

Si votre enfant a une maladie contagieuse, nous vous demandons d'aviser immédiatement l'école. Nous devons informer le CLSC (CSSS Richelieu-Yamaska) concernant certaines de ces maladies afin d'éviter qu'elles se propagent. Il est alors préférable que l'enfant demeure à la maison et ne revienne que lorsqu'il est capable de suivre les activités scolaires.



D'autre part, seuls les élèves ayant une note écrite d'un médecin seront autorisés à demeurer à l'intérieur pendant les récréations car habituellement, les médecins recommandent plutôt d'aller à l'extérieur tous les jours pour prendre de l'air frais.

## PÉRIODE DU DÎNER

Afin d'assurer un encadrement sécuritaire, les élèves qui dînent habituellement à l'école doivent avoir une autorisation écrite de leurs parents pour aller dîner à l'extérieur. Si l'école ne reçoit pas votre autorisation, ou si votre enfant ne sait où aller dîner le midi (boîte à lunch apportée plus tard par le parent ou parti le matin sans autorisation) il devra dîner à l'école. Aucun appel ne sera autorisé à être fait à la maison.

Si votre enfant dine à la maison et qu'il est de retour dans la cour de l'école **avant 12h30 de frais de surveillance à la pièce vous seront facturés selon le tarif fixé à la rentrée scolaire.**

Pour les enfants qui mangent un repas apporté de la maison, veuillez envoyer un casse-croûte complet dans une boîte à lunch identifiée (et non un sac de plastique), **incluant** les ustensiles dont ils pourraient avoir besoin. Nous vous suggérons d'insérer un sac gelant (ice pak) dans la boîte à lunch pour garder les aliments froids jusqu'au dîner. Nous



pouvons aussi faire réchauffer des plats au four micro-ondes. Assurez-vous que la nourriture envoyée est dégelée, car nous avons plusieurs plats à faire réchauffer tous les jours. Il est aussi important de bien *identifier le contenant au nom de votre enfant*. Tous les parents dont les enfants dînent à l'école se verront facturer le coût de la surveillance du midi. Nous vous informerons du tarif annuel et des modalités de paiement dès la rentrée scolaire.

Voici les consignes que l'enfant doit respecter pendant la période du repas :

Je suis respectueux envers les intervenants de l'école et les autres élèves.

Je parle et mange calmement.

Je garde les lieux propres.

Je ne gaspille pas de nourriture.

Je ne m'amuse pas avec la nourriture.

Je ne partage pas ce qui se trouve dans ma boîte à lunch.



## PERTE OU BRIS VOLONTAIRE DE MATÉRIEL APPARTENANT À L'ÉCOLE

Le matériel perdu ou détérioré par négligence ou vandalisme devra être réparé, remplacé ou remboursé selon la situation. **La direction pourra aussi demander que des travaux communautaires soient exécutés par l'élève en cause comme conséquence supplémentaire.**

## SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

Il y a de la surveillance dans la cour d'école à partir de 7 h 45 le matin et à partir de 12 h 30 le midi (dineur à la maison) ainsi que pendant les récréations de l'avant-midi et à l'heure du départ des élèves en fin d'après-midi. Nous demandons aux élèves de se **présenter** ou de **quitter** immédiatement l'école au **moment convenu**. Il est de la responsabilité des parents de voir au respect de l'horaire de l'école pour plus de sécurité.

Par mauvais temps, n'envoyez les enfants que pour l'heure de l'entrée dans l'école, soit 7 h 50 le matin et 12 h 30.

Par mesure de sécurité, les élèves ne peuvent pas jouer dans la cour ou le parc-école avant 7 h 45 ni à la fin des classes l'après-midi. En dehors des heures de surveillance de l'école vos enfants sont sous votre entière responsabilité quand ils viennent jouer dans le parc.

## TRANSPORT SCOLAIRE



L'élève doit obéir aux règlements du transport scolaire et aux chauffeurs. En cas de difficultés de transport, le parent appelle Madame Diane Chabot, à la Commission scolaire de St-Hyacinthe, au numéro de téléphone 450 773-8401.

Pour la sécurité, l'enfant ne doit jamais circuler entre les autobus et être prudent à l'embarquement et au débarquement.

Si vous avez besoin d'une deuxième adresse pour votre enfant (mise en gardiennage), veuillez contacter le secrétariat. Certaines conditions s'appliquent et il est important de noter que ce sont des demandes qui doivent être faites annuellement.

## CIRCULATION DES ÉLÈVES À LA FIN DES CLASSES

Tous les élèves qui quittent l'école sans le transport scolaire doivent sortir par la porte arrière du gymnase et se diriger sur le côté de la Caisse Populaire afin d'éviter les déplacements dans le stationnement.

## URGENCE-NEIGE

Écoutez BOOM 106,5 FM, regardez l'émission Salut Bonjour ! à TVA à partir de 6 h le matin ou consultez le site internet de la CSSH ([www.cssh.qc.ca](http://www.cssh.qc.ca)). On y annonce la fermeture des écoles, s'il y a lieu.

**SMS**PASDECOLE

Vous pouvez aussi recevoir des alertes sur votre appareil mobile en cas de fermeture des établissements de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, ou d'alertes d'activités étudiantes, ou toute autre information, en vous abonnant gratuitement au service SMSPASDECOLE en visitant le site : [www.smspadecole.com](http://www.smspadecole.com).

Quand vous considérez que la sécurité de votre enfant peut être menacée, vous pouvez décider de le garder à la maison.

Pour des motifs exceptionnels, il se peut que la CSSH ferme l'école au cours de la journée (panne d'électricité, tempête, etc.). Afin de faciliter le retour de chaque enfant de manière sécuritaire en cas d'urgence, il est important que votre enfant sache où aller lorsqu'il revient de l'école en l'absence de ses parents.

De plus, l'école a besoin de connaître les numéros de téléphone d'urgence pour vous joindre. Nous vous les demandons en début d'année scolaire.

## VÉLO

Si votre enfant utilise sa bicyclette pour venir à l'école, il doit la laisser sur le support prévu à cet effet dans l'aire de stationnement des vélos dès son arrivée. Il ne peut jouer avec pendant les récréations ou sur l'heure du diner lorsqu'il mange à l'école. Il est préférable de verrouiller les vélos pour éviter les vols. De plus, nous vous recommandons fortement que l'enfant porte un casque lors de ses déplacements à vélo pour limiter les risques d'accident.



# Code de vie

## Règles

### Gestes et paroles :

1. Mes gestes et paroles doivent être, en tout temps, polis, sans violence, sans vulgarité ni intimidation.

### Comportement :

2. J'agis de façon adéquate et sécuritaire en tout temps et je modifie mon comportement à la demande de l'adulte; par exemple :
  - je circule et je prends mon rang en silence
  - je change de souliers avant d'aller en classe
  - je m'amuse de façon sécuritaire dans la cour etc.
  - j'entre dans l'école : je garde silence (matin, récréation, midi)
  - je sors de la classe : je garde silence et au son de la cloche, je peux parler (récréation, midi, autobus)
- 2.1 Je fais et je remets à temps tous les travaux, traces d'étude, signatures qui me sont demandés.

### Tenue vestimentaire :

3. Je porte une tenue appropriée, propre, sécuritaire et convenable tels que prescrits par l'équipe-école.

### Pour t'aider à faire de bons choix, voici ce que tu peux porter:

- les camisoles et les robes qui ont une bretelle suffisamment larges pour couvrir les épaules ( 1 ½ po. ou 3 cm.)
- les shorts, jupes et robes de longueur mi-cuisse
- les chandails et les camisoles suffisamment longs pour couvrir la peau
- les vêtements sans signe de violence ou qui prônent des valeurs contraires à celles véhiculées par l'école
- les sandales avec sangle à l'arrière

### Voici ce qui est obligatoire :

- une deuxième paire de chaussures pour l'intérieur
- des vêtements adéquats selon la saison : en hiver, le port de la salopette est obligatoire pour les récréations
- éducation physique : 1 short sport, 1 gilet à manches courtes, espadrilles à semelles blanches (ou qui ne font pas de marque), aucun bijou, élastiques à cheveux (cheveux mi longs et longs).

### Environnement et matériel :

4. Je laisse à la maison tous les objets personnels qui ne sont pas permis à l'école. Si je choisis de l'apporter dans l'autobus, j'accepte que l'école ne soit pas responsable de la perte, du vol ou du bris de mon matériel.
5. Je me responsabilise en tant qu'écopier : je garde mon environnement propre et en bon état et je fais attention au matériel qui m'est prêté.



#### **Qu'est-ce que l'intimidation?**

L'intimidation est un comportement qui a pour but de causer de la peur, de la détresse ou de faire rejeter une personne du reste du groupe.

#### **Comment reconnaître l'intimidation :**

Les 4 critères suivants sont observés :

- ↪ L'intimidateur est plus âgé, et/ou plus populaire, et/ou en rapport de force (groupe).
- ↪ Intention de faire du tort.
- ↪ Comportements/gestes répétitifs.
- ↪ La détresse de la victime.

#### **L'intimidation se présente de différentes façons :**

- ↪ Physique : pousser, bousculer, frapper, faire trébucher, taxer, etc.
- ↪ Verbale : menacer, insulter, crier des noms, passer des commentaires blessants (apparence, caractéristiques physiques, accent, famille, etc.).
- ↪ Indirecte : répandre des rumeurs, exclure du groupe (isoler), écrire des commentaires désobligeants, utiliser le téléphone ou Internet pour nuire à la réputation, briser ou subtiliser des objets personnels, utiliser un langage non verbal (corporel) désobligeant, etc.
- ↪ Cyber intimidation: utiliser les réseaux sociaux (facebook, twitter, courriel etc) pour nuire à la réputation d'une personne.
- ↪ Il est interdit de tenir des propos qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation des membres du personnel, d'élèves ou encore de leurs proches. Il est aussi interdit de publier ou d'afficher des photos du personnel ou des élèves prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires, sans l'autorisation de la direction, laquelle s'assurera d'avoir obtenu le consentement des personnes concernées (ou des parents) avant de donner son autorisation. Ces règles s'appliquent aussi lors de l'utilisation des médias sociaux, blogues, sites de clavardage, et autres outils technologiques pendant ou à l'extérieur des heures de classe, à l'école ou ailleurs.

#### **Qu'est-ce que ça fait ?**

Tout le monde peut être victime un jour ou l'autre d'intimidation. Ce sont des situations inacceptables, qui nuisent à la liberté d'autrui, affectent l'estime de soi et le sentiment de sécurité de la personne qui en est victime.



### Notre objectif à l'école

Notre objectif est d'intervenir rapidement après que le fait nous a été rapporté afin de mettre fin à la situation. Nous prenons le temps d'écouter, d'enquêter et d'évaluer avant d'agir. Nous intervenons auprès de tous les individus impliqués, intimidateur, intimidé et témoins, avec respect et support afin de créer un milieu harmonieux où la sécurité et le bien-être sont primordiaux.

### La violence : inacceptable

- ↳ La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à notre école.
- ↳ La violence n'est acceptée ni dans l'enceinte de l'école (sur les heures de classe et lors d'activités parascolaires), ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'informatique. Ces actes d'agressions ont de répercussions fâcheuses sur le climat scolaire.

### Ce que vous devez faire si vous êtes ou si vous savez que quelqu'un est victime d'intimidation :

Il faut prendre son courage à deux mains et briser la loi du silence. Nous encourageons tous les élèves de l'école à **dénoncer** les incidents. Alors, débutera l'intervention qui pourra prendre différentes formes selon les cas.

### L'intervention:

L'intervention peut prendre différentes formes selon la gravité, la fréquence et la durée de la situation.

Des interventions sont faites avec l'intimidateur, les victimes et les témoins. **Différentes conséquences s'appliquent selon la gravité de la situation (excuses, geste réparateur et d'autres mesures) pourraient être prises.** Tous les incidents sont consignés à l'école. Les parents des élèves concernés seront informés de la situation.

## L'école Notre-Dame, un milieu sain et sécuritaire !



*Xavier a 10 ans. Des élèves de son école le rejettent et prennent plaisir à le harceler, à rire de lui, à lui faire de la peine et à lui faire peur. Ces événements se produisent très souvent dans la vie de Xavier...*

#### **Pourquoi intervenir ?**

Il est important de ne pas sous-estimer les conséquences de l'intimidation sur l'enfant qui en est victime. Cette situation peut nuire à son développement et causer des dommages psychologiques importante.

- Baisse de l'estime de soi
- Difficulté à s'affirmer
- Baisse du rendement scolaire
- Absentéisme
- Démotivation
- Méfiance envers les autres
- Isolement

**Quelques signes avant-coureurs pouvant vous aider à détecter si votre enfant vit de l'intimidation :**

- Il se plaint de façon répétitive qu'il ne va pas bien;
- Il a des sautes d'humeur inexplicables;
- Il ne veut plus aller à l'école;
- Ses résultats scolaires baissent;
- Il présente des signes de dépression; (pleurer, manque d'appétit, manque d'intérêts);
- Il est souvent seul.

## **RESSOURCES**

### **École Notre-Dame**

450-546-4951

Les intervenants de l'école peuvent venir en aide à votre enfant.

### **CLSC de la MRC D'Acton Vale**

450-546-2572

#### **Ligne Parents**

1-800-361-5085

[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

## **Pour votre enfant**

### **Tel-jeunes**

1-800-263-2266

[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

### **Jeunesse J'écoute**

1-800-668-6868

[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

Inspiré du document produit par  
Catherine St-Aubin  
Intervenante sociale  
Nancy Beauregard, directrice

**Mon enfant est victime  
d'intimidation**

**Comment l'aider ?**





## Qu'est-ce que l'intimidation

Voici quelques caractéristiques qui distinguent l'intimidation d'un conflit :

- Il y a un rapport de force sur la victime (l'intimidateur est en position d'abus de pouvoir);
- L'intimidateur vise toujours la même personne (victime);
- Ses gestes sont intentionnels et répétitifs;
- La victime ne se sent pas capable de se défendre.

### Quelques exemples...

- Se faire injurier, traiter de noms;
- Se faire menacer, pousser, frapper, enfermer.
- Se faire parler dans le dos, humilier en public, rejeté;
- Être l'objet de fausses rumeurs.



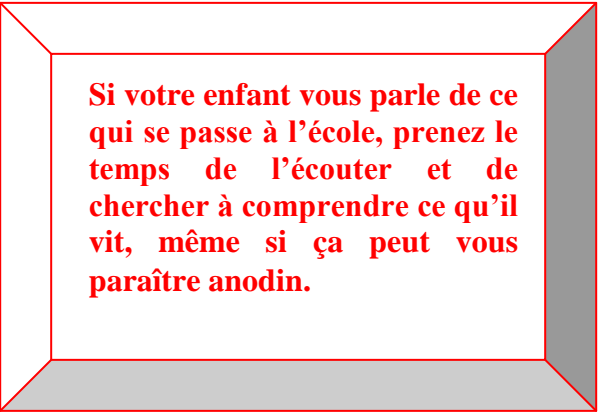
## Comment aider mon enfant

Il faut agir, car cette souffrance que vit la victime est souvent très intense et insupportable.

Tout d'abord, il est très rare que la victime dise directement à ses parents ce qu'elle vit, car elle a souvent l'impression d'en être responsable. Pour le découvrir, soyez à l'écoute du non-verbal de votre enfant, de ses attitudes.

- Si vous avez des doutes, choisissez un endroit et un moment propice aux discussions. Questionnez-le sur ce qu'il vit à l'école, intéressez-vous à lui.
- Si votre enfant dénonce des actes d'intimidation, restez calme ! La colère n'est pas une bonne façon de réagir.
- Dites à votre enfant qu'il a pris la bonne décision de vous en parler et que vous allez l'aider.
- Encouragez votre enfant à dénoncer l'agresseur. Suggérez-lui de l'accompagner à l'école pour le faire.

- N'incitez pas votre enfant à riposter de façon violente, cela ne ferait qu'augmenter le problème.
- Aidez votre enfant à développer son estime de soi et sa confiance en soi en l'inscrivant à des activités.
- Encouragez des contacts avec des nouveaux amis, favorisez les invitations à la maison.
- Donnez des conseils au cas où l'intimidation se reproduirait.
- Pratiquez l'affirmation de soi à l'aide de jeux de rôle.
- Gardez ouverts les canaux de communication avec votre enfant et informez l'école de toute récurrence.



**Si votre enfant vous parle de ce qui se passe à l'école, prenez le temps de l'écouter et de chercher à comprendre ce qu'il vit, même si ça peut vous paraître anodin.**